

des Princes &c. Janvier 1758. 33

sujets des Rois de Dannemarc & d'Espagne, ont fait éclore un Edit dont voici la teneur.

FREDERIC V. par la grace de Dieu, Roi de Dannemarc, de Norvege, &c. &c. &c.

A tous ceux qui les Présentes verront, Salut.
Le mal-entendu qui, dans l'année 1753, avoit causé l'interdiction de l'Amitié, de la Correspondance & du Commerce entre nos Royaumes & ceux de l'Espagne, ayant été heureusement éclairci au point que Nous sommes convenus avec notre bon Frère le Roi Catholique, Roi d'Espagne & des Indes, de mettre en oubli, de part & d'autre, tout ce qui s'est passé à cette occasion; de rétablir mutuellement toutes choses au même état où elles étoient avant l'interdiction, & de faire revivre entre Nous cette amitié étroite, intime & naturelle, qui a toujours subsisté entre les Rois nos Ayeux, & les deux Couronnes. Pouvant ainsi écouter, & suivre sans obstacle le penchant de notre cœur à cet égard, Nous déclarons, par les Présentes, que Nous révoquons & supprimons à cette fin notre Ordonnance rendue le 22. Octobre de la même année 1753. Annulons les interdictions & défenses y contenues, & voulons qu'elles n'ayent plus aucun effet, ni valeur.

Déclarons, qu'à commencer du jour de la date du présent Edit, l'Amitié, la Correspondance & le Commerce seront censés parfaitement rétablis entre les deux Couronnes & leurs Sujets respectifs, & les Ports, Rades & Places de nos Royaumes & Etats ouverts aux Espagnols, ainsi qu'à leurs Navires, Effets & Marchandises, autant que ces dernières ne se trouvent pas prohibées par des Réglemens antérieurs à l'Ordonnance du 22. Octobre 1753, ou indépendans d'icelle. Voulons que les Sujets de la Monar-



ehse